

CONSEIL MUNICIPAL DE MARS 2017

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes mais maintient les tarifs de la salle polyvalente à l'identique. Les conditions tarifaires ci-après, sont applicables **à partir du 1^{er} janvier 2018** :

| SALLE DES FETES | RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE | PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE |
|------------------------|--|--|
| 1 jour | 60 € | 125 € |
| Week-end | 120 € | 250 € |
| Caution | 1 500 € | 1 500 € |

| SALLE POLYVALENTE | RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE | PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE |
|--|--|--|
| 1 jour | 200 € | 300 € |
| Week-end | 290 € | 400 € |
| Jour supplémentaire adossé au week-end | 90 € | 100 € |
| Vin d'honneur (3h) du mardi au vendredi midi | 150 € | 200 € |
| Caution | 1 500 € | 1 500 € |

Une caution de 1500 € (en 2 chèques) doit être apportée le jour de la remise des clefs. Une retenue de 200 € sera appliquée si la salle n'est pas rendue en bon état de propreté.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER

Monsieur le Maire expose que les communes de Vallon-en-Sully, Reugny et Estivareilles ont refusé le transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'intercommunalité dans le cadre de la loi ALUR.

Lors de sa séance du 16 février 2017, le Conseil communautaire a accepté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher. Chaque commune a un délai de 3 mois à compter de cette date pour les approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC RJFM

Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat 2017 proposée par l'Association Radio Jeunes Fréquence Montluçon (RJFM).

QUESTIONS DIVERSES

- La Société COLAS a effectué la reprise des bordures des aménagements routiers sur la RD2144.
- Le vendredi 17 mars, la charte d'engagement du protocole « Participation citoyenne » a été signée par Monsieur le Sous-préfet de Montluçon, le commandant de la compagnie de gendarmerie de Montluçon et le Maire d'ESTIVAREILLES.
- Les élus ont établi le tableau des permanences au bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles.
- La « Journée citoyenne » aura lieu le samedi 10 juin 2017. Chaque habitant, du plus petit au plus grand, sera le bienvenu et pourra apporter sa contribution. Le détail de cette journée sera communiqué prochainement.